Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Remplaçant état des lieux

Par leodusud

Bonjour
Je voudrai me faire remplacer pour un état des lieux de sortie mais mon proprio me dis que légalement c est impossible... Quelq'un pourrai m éclairer ? Possible ou pas possible

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Mais si c'est légal, à condition de donner à la personne un mandat (écrit/daté/signé) de vous représenter pour cet état des lieux;
Autre option : l'état des lieux par un huissier à frais partagés.

Par janus2

mais mon proprio me dis que légalement c est impossible...

Bonjour,
Alors c'est que c'est un bailleur qui ne connait pas le droit...
Chacune des parties, que ce soit le bailleur ou le locataire peut se faire représenter à l'EDL. C'est d'ailleurs très courant coté bailleur, quand, par exemple, c'est un agent immobilier qui fait l'EDL.
Vous pouvez donner mandat à qui vous voulez pour vous représenter.

Par leodusud

Merci pour vos réponses... Malheureusement il va falloir que je trouve l article de loi qui parle de ça pour lui mettre souslenrz

---
Par yapasdequoi

Ou plutôt demandez lui l'article de loi qui rendrait impossible cette représentation !
Vous pouvez aussi vous renseigner à l'ADIL.

Par janus2

Malheureusement il va falloir que je trouve l article de loi qui parle de ça pour lui mettre souslenrz

Code civil, articles 1984 à 2010...